



Assemblée générale

Distr. générale
20 février 2018
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique	4
II. Budget	5
III. Situation économique	7
A. Généralités	7
B. Tourisme	7
C. Activités manufacturières et bâtiment	8
D. Commerce, transports et services d'utilité publique	9
E. Agriculture et pêche	10
IV. Situation sociale	10
A. Emploi	10
B. Éducation	10
C. Santé publique	11
D. Criminalité et prévention	12
V. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes	12

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 8 décembre 2017 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml>.



VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	13
VII.	Statut futur du territoire	13
A.	Position du gouvernement du territoire	13
B.	Position de la Puissance administrante	13
VIII.	Décisions prises par l'Assemblée générale	14
Annexe		
	Carte des Îles Vierges américaines	17

Le territoire en bref

Territoire : Les Îles Vierges américaines sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies. En tant que territoire organisé non incorporé des États-Unis d'Amérique, elles sont administrées par le Bureau des affaires insulaires du Département de l'intérieur des États-Unis.

Situation géographique : Ce territoire est situé dans la partie orientale de la mer des Caraïbes, à 1 730 kilomètres au sud-est de l'extrémité sud-est des États-Unis et à 97 kilomètres à l'est de Porto Rico. Il se compose de quatre îles principales : Sainte-Croix, Saint-John, Saint-Thomas et Water Island. La capitale, Charlotte-Amalie, est située à Saint-Thomas.

Superficie : 352 km²

Zone économique exclusive : 33 744 km²

Population : 103 190 habitants (estimation de 2016)

Espérance de vie à la naissance : 79,8 ans [femmes : 83 ans ; hommes : 76,7 ans (estimations de 2014)]

Langues : anglais ou créole anglais (74,70 %), espagnol ou créole espagnol (16,78 %), français ou créole français (6,57 %) et autres (1,95 %)

Capitale : Charlotte-Amalie

Chef du gouvernement du territoire : le Gouverneur Kenneth E. Mapp

Représentant du territoire au Congrès américain : Stacey Plaskett a été élue le 8 novembre 2016 et a pris ses fonctions le 3 janvier 2017.

Principaux partis politiques : Parti démocrate, Mouvement des citoyens indépendants et Parti républicain.

Élections : Les dernières élections aux postes de gouverneur et de gouverneur adjoint ont eu lieu en novembre 2014. Les élections aux postes de sénateur et de représentant au Congrès ont eu lieu en novembre 2016.

Parlement : Monocaméral (15 sénateurs)

Produit intérieur brut (PIB) par habitant : 29 838 dollars [dollars chaînés de 2009 (estimation de 2016)]

Économie : Le tourisme est l'activité économique principale et représente 80 % du PIB et de l'emploi. Le secteur manufacturier se compose principalement d'une raffinerie de pétrole, de distilleries de rhum, d'entreprises textiles, électroniques et pharmaceutiques et d'usines d'assemblage de montres.

Monnaie : dollar des États-Unis

Taux de chômage : 11,2 % (estimation de mars 2017)

Aperçu historique : Les îles ont appartenu au Danemark de 1754 à 1917 (Antilles danoises). Le 31 mars 1917, le Gouvernement danois en a transféré la propriété aux États-Unis. Depuis, les Îles Vierges américaines sont un territoire organisé non incorporé des États-Unis.

I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Les Îles Vierges américaines sont un territoire organisé non incorporé des États-Unis. En vertu de la loi organique des Îles Vierges de 1936, révisée en 1954, et des modifications ultérieures de la loi organique révisée de 1954, le territoire est doté d'une assemblée législative, également appelée Sénat, consistant en une chambre monocamérale formée de 15 sénateurs élus par la population pour deux ans. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur, élu au suffrage universel depuis 1970 pour quatre ans sur la même liste que le Gouverneur adjoint. Le Gouverneur ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. Il nomme, sur avis et avec le consentement du Sénat, les chefs des départements de l'exécutif, exerce un droit d'approbation et de veto sur les textes législatifs et peut prendre des décrets.

2. En novembre 2014, le candidat indépendant Kenneth Mapp a été élu aux fonctions de gouverneur et Osbert Potter à celles de gouverneur adjoint. Leurs mandats prendront fin en novembre 2018, dates des prochaines élections aux postes de gouverneur et de gouverneur adjoint. Le territoire élit également à la Chambre des représentants des États-Unis un représentant qui a le droit de vote dans les commissions. La candidate du Parti démocrate, Stacey Plaskett, a été réélue à cette fonction pour un second mandat le 8 novembre 2016. Les élections sénatoriales du territoire se sont tenues le même jour. Le 8 avril 2017, des élections spéciales se sont déroulées dans le district de Saint-Thomas-Saint-John afin de pourvoir un siège de la trente-deuxième Assemblée législative. Les sénateurs et le représentant au Congrès sont élus pour un mandat de deux ans, renouvelable indéfiniment.

3. Le système judiciaire du territoire comprend un tribunal de district, une cour supérieure et une cour suprême, celle-ci étant entrée en fonctions en janvier 2007. La Cour suprême est une juridiction d'appel qui connaît des appels décidés par la Cour supérieure. Depuis la création de la Cour suprême, la justice fédérale n'a plus à intervenir dans les affaires juridiques purement locales. En décembre 2012, le Président des États-Unis a promulgué la loi n° 6116 de la Chambre des représentants, donnant à la Cour suprême des États-Unis compétence pour statuer directement sur les recours formés contre des arrêts de la Cour suprême des Îles Vierges américaines. Le projet de loi émanait de la représentante du territoire au Congrès.

4. Depuis la révision de la loi organique des Îles Vierges par le Gouvernement des États-Unis en 1954, quatre tentatives ont été faites pour remplacer cette loi par une constitution locale approuvée par la population du territoire, qui régirait les affaires internes. Bien que le Congrès des États-Unis ait autorisé l'adoption d'une constitution locale en 1976 en vertu de la Public Law 94-584, aucune de ces quatre tentatives n'a abouti.

5. Comme indiqué dans un précédent rapport, la cinquième Assemblée constituante a adopté, le 26 mai 2009, un projet de constitution des Îles Vierges américaines à la majorité des deux tiers. Le texte de ce projet de 27 pages, soumis au Gouverneur le 31 mai 2009, comprend un préambule et 19 articles, qui portent notamment sur les sujets suivants : charte des droits ; principes, branches et subdivisions du gouvernement ; nationaux des Îles Vierges américaines ; suffrage et élections ; éducation ; jeunes ; impôts, finances et commerce ; développement économique ; santé publique, sécurité et protection sociale ; culture ; protection de l'environnement ; référendums et révocation d'élus ; création d'une commission consultative du statut politique. Pour tout complément d'information, on se reportera aux documents de travail antérieurs.

6. Le 26 février 2010, le Président des États-Unis a soumis le projet de constitution au Congrès, en souscrivant aux conclusions du Ministère de la justice selon lesquelles plusieurs éléments du texte appelaient analyse et observations, à savoir : a) l'absence de reconnaissance explicite de la souveraineté des États-Unis et de la primauté du droit fédéral ; b) les dispositions relatives à la tenue d'une consultation électorale spéciale sur le statut territorial des Îles Vierges américaines ; c) les dispositions conférant des avantages juridiques à certains groupes définis par le lieu et la date de naissance ou la durée de la résidence ou l'ascendance ; d) les conditions de résidence requises pour l'exercice de certaines fonctions ; e) les dispositions garantissant la représentation de certaines zones géographiques au plan législatif ; f) les dispositions relatives aux eaux territoriales et aux ressources marines ; g) la formulation imprécise de certaines dispositions prévues dans la Charte des droits du projet de constitution ; h) la nécessité d'abroger certaines lois fédérales en cas d'adoption du projet de constitution ; i) l'effet de l'action ou de l'inaction du Congrès sur le projet de constitution.

7. Le 11 septembre 2012, le Gouverneur a promulgué la loi n° 7386 portant création et convocation d'un organe dénommé cinquième Assemblée de révision, comprenant les 30 représentants élus à la cinquième Assemblée constituante et cinq avocats. Cet organe s'est réuni le 1^{er} octobre pour ratifier et adopter, avant le 31 octobre, à la majorité des deux tiers de l'ensemble des représentants, une version finale du projet de constitution révisé de façon à tenir compte des neuf points relevés par le Gouvernement des États-Unis (voir par. 6). Selon les dispositions de ladite loi, si la cinquième Assemblée de révision convient, dans les délais impartis, d'une proposition de projet de constitution révisé, son président devra soumettre celle-ci au Gouverneur et au Président des États-Unis. Si le texte n'est pas adopté, la cinquième Assemblée constituante aussi bien que la cinquième Assemblée de révision seront dissoutes, et l'Assemblée législative des Îles Vierges américaines aura pleine compétence s'agissant de la constitution du territoire. Comme indiqué dans de précédents documents de travail, les résultats de la cinquième Assemblée de révision demeuraient néanmoins nébuleux et sources de controverses. Dans son discours de janvier 2013 sur l'état du territoire, le Gouverneur a exprimé l'espoir que le territoire trouverait les moyens et le courage nécessaires pour passer de la loi organique à une constitution pour les Îles Vierges.

8. Selon la Puissance administrante, en mars 2016, le Bureau des affaires insulaires du Département de l'intérieur a accordé à l'Université des Îles Vierges une subvention de 250 000 dollars pour financer la création d'un bureau de l'autodétermination et du développement constitutionnel (Office of Self-Determination and Constitutional Development), qui collabore avec d'autres parties prenantes du territoire sur la question de l'autodétermination. Ce bureau a essentiellement pour tâche de s'occuper de questions telles que le statut politique, les moyens de sensibiliser à la question constitutionnelle, la recherche-développement et l'éducation publique universelle.

II. Budget

9. Lors de son intervention devant le Comité plénier de la trente-deuxième Assemblée législative des Îles Vierges américaines le 13 octobre 2017, le Directeur du bureau de la gestion et du budget (Office of Management and Budget) des Îles Vierges américaines a décrit les dégâts que les ouragans Irma et Maria avaient causés à l'infrastructure et à l'économie du territoire. Ces deux tempêtes effroyables avaient entraîné des dommages physiques et économiques considérables et fait subir aux

habitants du territoire un stress émotionnel et psychologique important. Ces dégâts auraient des conséquences néfastes sur la situation budgétaire du territoire.

10. Lors de son intervention, le Directeur a expliqué qu'après le passage des ouragans, l'Assemblée législative n'était plus en mesure de se prononcer sur le budget exécutif pour l'exercice 2018 et qu'aux termes du Code des Îles Vierges américaines, le montant des crédits ouverts pour l'exercice antérieur restait effectif. Il a ajouté que, par conséquent, à moins que l'Assemblée législative n'en décide autrement, le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2017 serait reporté en 2018, dans la mesure du possible, à compter du 1^{er} octobre 2017. Ainsi, les dépenses prévues au titre du Fonds général pour l'exercice 2018, y compris le service de la dette et le remboursement des impôts, s'élevaient à 914,8 millions de dollars, et les recettes et ressources, qui ont été approuvées par le comité d'estimation des recettes et inscrites au projet de budget pour l'exercice 2018, étaient estimées à 833,9 millions de dollars. Le Directeur a ajouté que le déficit de 80,9 millions de dollars continuerait de se creuser sensiblement en raison des pertes de recettes prévues et des dépenses supplémentaires non remboursées découlant des ouragans. D'après des estimations préliminaires jugées optimistes, le déficit budgétaire pourrait atteindre 325 millions de dollars et se répercuter sur les exercices 2019 et 2020.

11. En outre, le Directeur a indiqué que les ouragans avaient eu deux conséquences majeures, et négatives, sur la situation budgétaire du territoire, entraînant, d'une part, d'importantes pertes de recettes, notamment fiscales, et, d'autre part, des dépenses supplémentaires au titre des interventions et du relèvement après une catastrophe. Ces conséquences ont été accentuées par le fait que la situation budgétaire du territoire était déjà précaire avant le passage des ouragans et que sa situation de trésorerie en particulier avait été fragilisée par des recettes fiscales moins élevées que prévu et par la perte d'accès au marché des capitaux et aux fonds de roulement durant l'exercice 2017.

12. Dans son discours de janvier 2018 sur l'état du territoire, le Gouverneur a annoncé que le Gouvernement fédéral des États-Unis avait ouvert un crédit d'un montant minimum de 900 millions de dollars en vue d'injecter des liquidités dans le budget du territoire pour les trois prochains exercices. Ce montant devrait permettre de combler le déficit budgétaire dû aux pertes de recettes attribuables aux ouragans. Le Gouverneur a ajouté que son gouvernement avait demandé au Gouvernement fédéral de lui verser 7,5 milliards de dollars pour financer les travaux de reconstruction des maisons, des écoles, des hôpitaux, des bâtiments administratifs, des réseaux électriques, des routes, des docks, des ports et des infrastructures de télécommunication.

13. Dans son rapport intitulé « United States territories public debt outlook » (Analyse de la dette publique des territoires américains) publié en octobre 2017, le Government Accountability Office des États-Unis a indiqué qu'entre l'exercice 2005 et l'exercice 2015, la dette publique des Îles Vierges américaines avait presque doublé, atteignant 2,6 milliards de dollars, avec un ratio dette publique/PIB de 72 %. Depuis 2010, la majorité de la dette du territoire avait servi à financer les opérations publiques courantes. Les recettes avaient stagné, et la position nette du territoire était restée négative et avait décliné tout au long de la période considérée, témoignant d'une situation financière qui se dégradait.

III. Situation économique

A. Généralités

14. Lors de son intervention devant la commission de l'énergie et des ressources naturelles du Sénat américain (United States Senate Committee on Energy and Natural Resources) le 14 novembre 2017, le Gouverneur des Îles Vierges américaines a décrit en détails les ravages causés par le passage des ouragans Irma et Maria sur le territoire. Il a affirmé que des vents de 298 km/h avaient arraché les feuilles des arbres, déraciné des arbres centenaires et noirci presque entièrement les flancs de collines habituellement verdoyantes. Des lignes électriques jonchaient les routes, des poteaux électriques avaient été brisés en deux comme des allumettes, 400 bateaux avaient coulé dans les ports, et neuf écoles, les deux principaux hôpitaux du territoire et d'autres établissements de santé, des casernes de pompiers et des commissariats de police avaient été tellement endommagés que les bâtiments avaient dû être condamnés. Les aéroports et de nombreux locaux de l'administration publique étaient également devenus inutilisables, ce qui avait eu de graves conséquences sur la prestation des services publics critiques.

15. Lors de son intervention, le Gouverneur a expliqué que plus de 15 000 maisons avaient été endommagées ou détruites, et que presque toute l'infrastructure de distribution électrique avait été réduite à néant. Les dégâts économiques étaient tels qu'ils avaient provoqué un manque de liquidités intenable qui devrait se perpétuer à l'avenir. D'après les estimations, les pertes économiques enregistrées dans les principaux secteurs, dont le tourisme, s'élèveraient à plus de 1,7 milliard de dollars sur les trois prochaines années. Les dommages causés aux infrastructures commerciales s'élevaient à près de 900 millions de dollars.

16. Le Gouverneur a indiqué que la reconstruction des Îles Vierges prendrait du temps et qu'il faudrait mener des analyses approfondies afin de saisir l'ampleur des dégâts. Le gouvernement du territoire estimait à plus de 7,5 milliards de dollars les dommages causés à des biens non assurés.

17. Dans son discours de janvier 2018 sur l'état du territoire, le Gouverneur a affirmé que, d'après l'agence fédérale d'intervention en cas de catastrophe (Federal Emergency Management Agency), au 18 janvier 2018, le Gouvernement américain avait ouvert un crédit d'environ 516 millions de dollars en réponse à la catastrophe qui avait frappé le territoire (ce montant ne tenait pas compte des prêts accordés aux sinistrés). Ont notamment bénéficié de ce crédit le gouvernement central (250 millions de dollars), la Water and Power Authority (75 millions), le Schneider Regional Medical Center (24 millions) et le Governor Juan F. Luis Hospital and Medical Center (22 millions).

18. Le 1^{er} décembre 2017, le bureau d'analyse économique (Bureau of Economic Analysis) a publié des estimations concernant le PIB de 2016 ainsi que le PIB et le niveau de rémunération par secteur d'activité pour 2015. Ces estimations montraient que le PIB réel avait progressé de 0,3 % en 2015, puis de 0,9 % en 2016.

B. Tourisme

19. Lors de son intervention devant le Comité plénier de la trente-deuxième Assemblée législative des Îles Vierges américaines le 13 octobre 2017, un analyste principal en matière de politiques du bureau de recherche économique (Bureau of

Economic Research) des Îles Vierges américaines a expliqué que les ouragans Irma et Maria avaient ravagé des hôtels, des maisons d'hôte et d'autres hébergements, et que plusieurs de ces lieux resteraient fermés durant la prochaine saison. Il fallait donc s'attendre à une baisse du nombre de réservations. Les Îles Vierges avaient recommencé à accueillir des bateaux de croisière pour vérifier si le territoire était en mesure d'offrir une expérience de qualité aux touristes.

20. Durant l'exercice 2016, le nombre d'arrivées par avion a progressé de 2,1 % dans le district de Saint-Thomas-Saint-John, et de 5,6 % dans celui de Sainte-Croix. On a enregistré 1 792 919 arrivées de croisiéristes dans le district de Saint-Thomas-Saint-John, soit à peu près autant qu'en 2015. Le nombre de croisiéristes s'étant rendus sur l'île de Sainte-Croix est tombé de 134 502 à 131 385, ce qui représente une baisse de 2,3 %.

C. Activités manufacturières et bâtiment

21. D'après la Puissance administrante et le bureau de recherche économique des Îles Vierges américaines, une forte hausse des activités est à prévoir dans le secteur du bâtiment en raison des vastes travaux de reconstruction de logements et d'infrastructures commerciales et publiques nécessaires après le passage des ouragans Irma et Maria. Le gouvernement du territoire a estimé que 7 milliards de dollars seraient nécessaires pour reconstruire les installations et les infrastructures publiques et les rendre plus résilientes. L'emploi dans le secteur manufacturier est demeuré stable en 2016 avec 619 emplois en moyenne, soit une hausse de 3,7 % par rapport à l'année précédente. Parmi les entreprises de ce secteur, on trouve des fabricants, des producteurs de béton, des distilleries et des artisans. Leurs effectifs sont en moyenne de 20 personnes.

22. D'après la Puissance administrante, le 31 décembre 2015, le Gouverneur a promulgué un accord d'exploitation entre le gouvernement des Îles Vierges américaines et Limetree Bay Terminals, filiale d'ArcLight Capital Partners, pour la vente de l'ancien site d'Hovensa à Sainte-Croix, qui avait été ratifié par la trente et unième Assemblée législative. Le terminal de stockage d'hydrocarbures de Limetree Bay Terminals a été inauguré le 12 septembre 2016. Dans son discours de janvier 2018 sur l'état du territoire, le Gouverneur a dit que les effectifs du terminal de stockage s'établissaient à plus de 650 personnes. Il a ajouté que le gouvernement du territoire avait bénéficié d'une assistance directe pour un montant dépassant 250 millions de dollars et s'était approprié 120 maisons, une école technique et plus de 330 acres de terrain appartenant auparavant au terminal.

23. D'après le bureau de recherche économique, le secteur du rhum compte deux distilleries qui produisent au total près de 110 millions de litres de rhum par an. Le rhum produit sur le territoire est exporté vers les États-Unis principalement en vrac et vendu à des embouteilleurs locaux et régionaux qui le commercialisent ensuite sous diverses marques. Durant l'exercice 2016, 66 millions de litres de rhum ont été exportés, ce qui représente une hausse de 33,5 % par rapport à 2015. Le Gouvernement fédéral impose et prélève une taxe d'accise sur le rhum produit dans les Îles Vierges et exporté vers les États-Unis. Cette taxe actuellement fixée à 13,50 dollars par gallon, et le taux de la taxe sur le rhum qui est reversé aux Îles Vierges américaines est de 13,25 dollars.

D. Commerce, transports et services d'utilité publique

24. Le réseau routier des Îles Vierges américaines s'étend sur environ 1 250 kilomètres. De plus, le territoire possède un des meilleurs ports naturels en eau profonde des Caraïbes, dont l'emplacement le long du passage d'Anegada est stratégique car il constitue la principale voie maritime empruntée par les navires à destination du canal de Panama. Les Îles Vierges disposent de cinq embarcadères-débarcadères principaux, à même d'accueillir des bateaux de croisière et des navires de guerre. Trois de ces installations, à savoir South Shore, Gallows Bay et Frederiksted, sont situées sur l'île de Sainte-Croix. Les deux autres se trouvent sur l'île de Saint-Thomas, précisément à Crown Bay, et sont exploitées respectivement par la régie portuaire (Port Authority) des Îles Vierges, organisme public semi-autonome, et la West Indian Company, société locale des Îles Vierges américaines.

25. Le 2 novembre 2017, l'administrateur principal de la régie des eaux et de l'électricité (Water and Power Authority) des Îles Vierges américaines s'est exprimé devant la sous-commission énergie de la commission de l'énergie et du commerce de la Chambre des représentants des États-Unis. Il a déclaré que les centrales électriques d'Estate Richmond sur Sainte-Croix et de Krum Bay sur Saint-Thomas avaient été relativement épargnées par les ouragans. Toutefois, les systèmes de transmission et de distribution électriques avaient été gravement endommagés. On estimait que 80 % des installations sur Saint-Thomas, plus de 90 % sur Saint-John et 90 % sur Water Island et Hassel Island avaient été détruites. L'administrateur principal a expliqué qu'après le passage de l'ouragan Irma, la régie avait fait appel à son propre personnel ainsi qu'à des prestataires insulaires pour mener des travaux de reconstruction et de remise en état à l'échelle du territoire. D'après un communiqué de presse publié par la régie, au 15 janvier 2018, plus de 46 000 clients avaient récupéré un accès au réseau électrique, soit approximativement 95 % des clients pouvant bénéficier d'une reconnexion. L'administrateur principal a ajouté qu'outre la consolidation de son système de distribution, la régie devait améliorer le réseau électrique, qui pouvait aussi être endommagé par les tempêtes. Il a expliqué que la régie prévoyait de construire une série de microréseaux électriques sur chaque île. Chacun de ces réseaux constituerait un groupement local de sources d'électricité fonctionnant en tandem avec les centrales de la régie. Il pourrait être déconnecté et fonctionner de manière autonome si les circonstances physiques ou économiques l'exigeaient.

26. En avril 2016, la régie des eaux et de l'électricité a commencé à utiliser du propane à la centrale d'Estate Richmond sur Sainte-Croix. D'après le bureau de recherche économique des Îles Vierges américaines, cette centrale n'utilise désormais plus que du propane, avec trois ans de retard par rapport au calendrier fixé. En novembre 2016, le processus de mise en service a débuté à la centrale de Randolph Harley, située sur Saint-Thomas, qui utilise désormais 65 % de propane. Dans ses unités de production d'électricité, trois types de carburant peuvent être utilisés : pétrole, propane et gaz naturel. La régie a adopté un plan quinquennal visant à remplacer les anciens groupes électrogènes par des groupes plus petits et économes en combustible. Ces nouveaux groupes plus sûrs devraient permettre de produire de l'électricité plus efficacement et de réduire de manière continue les factures des consommateurs.

E. Agriculture et pêche

27. D'après la Puissance administrante, les ouragans Irma et Maria ont fortement endommagé les ressources naturelles marines et terrestres du territoire. Des spécialistes des ressources naturelles issus de divers organismes fédéraux ont été dépêchés sur les Îles Vierges américaines pour évaluer l'étendue des dégâts et aider le territoire à mettre en place plusieurs programmes visant à restaurer le milieu naturel et à le rendre plus résilient.

IV. Situation sociale

A. Emploi

28. Selon le bureau de recherche économique des Îles Vierges américaines, les conditions d'emploi ont semblé se stabiliser durant l'exercice 2016, mais le marché de l'emploi est resté en berne. Le taux de chômage s'établissait à 11,2 % en 2016. D'après le Ministère du travail des Îles Vierges américaines, en juillet 2017, on comptait au total 38 641 emplois non agricoles sur le territoire (chiffre non corrigé des variations saisonnières englobant tous les travailleurs), ce qui représentait une augmentation de 498 emplois par rapport à l'année précédente.

29. Lors de son intervention devant le Comité plénier de la trente-deuxième Assemblée législative des Îles Vierges américaines le 13 octobre 2017, un analyste principal en matière de politiques du bureau de la recherche économique des Îles Vierges a expliqué que divers secteurs de l'emploi devraient connaître des changements importants, ajoutant que des pertes d'emploi étaient à prévoir dans les secteurs de l'hôtellerie et des loisirs. Au fur et à mesure que le territoire commençait à reconstruire ses routes, ses infrastructures commerciales et ses bâtiments résidentiels, les emplois dans le secteur de la construction devraient augmenter, contribuant largement à l'emploi non agricole.

B. Éducation

30. Lors de son intervention devant la commission de l'énergie et des ressources naturelles du Sénat américain, le Gouverneur du territoire a déclaré que neuf écoles publiques avaient été détruites et condamnées après le passage des ouragans Irma et Maria. Il a ajouté que les gymnases scolaires et le centre éducatif de Saint-Thomas avaient également été détruits. Tous les aspects du système scolaire public avaient été touchés, les ouragans ayant notamment entraîné la destruction d'autocars scolaires et l'anéantissement du programme agricole, des laboratoires aquaponiques, des élevages de volaille et de tous les jardins d'école. Les instruments de musique et les équipements sportifs avaient également été détruits, ainsi que les bibliothèques, dont l'utilisation était vivement encouragée dans le cadre d'initiatives d'alphabétisation. Les écoles avaient perdu un grand nombre d'ordinateurs, de tableaux électroniques et d'autres équipements informatiques ; il était donc nécessaire de reconstruire l'infrastructure informatique de manière à accroître la connectivité et la fiabilité.

31. Le Gouverneur a ajouté que les Îles Vierges américaines étaient parvenues à rouvrir suffisamment d'écoles pour que tous les enfants puissent poursuivre leur scolarité, mais que la plupart des élèves étudiaient dans des conditions difficiles et devaient parcourir de longues distances pour se rendre en cours. Il a indiqué que,

compte tenu de l'effectif scolaire peu nombreux, le territoire prévoyait de regrouper les écoles existantes pour construire six écoles résilientes : une sur Saint-John, deux sur Saint-Thomas et trois sur Sainte-Croix. Cela devrait lui permettre d'ajouter des centres préscolaires et d'élargir les programmes de formation professionnelle de manière à favoriser le perfectionnement de la main d'œuvre et d'ainsi diversifier l'économie.

C. Santé publique

32. Le Ministère de la santé du territoire administre des établissements sur Saint-Thomas, Saint-John et Sainte-Croix. Il assure également la gestion d'un établissement de soins de longue durée sur Saint-Thomas. Il propose des services décentralisés, notamment des services d'éducation, de prévention et de soins qui sont fournis par l'intermédiaire de dispensaires et de subdivisions se consacrant à des domaines tels que la santé maternelle et infantile, la planification familiale, l'hygiène du milieu, les infections sexuellement transmissibles, le VIH, la tuberculose, la santé mentale et la toxicomanie. Le Ministère gère 33 centres d'activités et 16 programmes fédéraux, sous l'égide du Bureau du Commissaire et des divisions chargées des questions budgétaires, des services d'appui, des services de santé publique, et des activités de promotion de la santé et des statistiques.

33. Lors de son intervention devant la commission de l'énergie et des ressources naturelles du Sénat américain, le Gouverneur du territoire a déclaré que les ouragans Irma et Maria avaient ravagé les infrastructures médicales essentielles des Îles Vierges américaines, détruisant les deux principaux hôpitaux et d'autres établissements de santé apparentés. Il a expliqué que les unités de soins intensifs faisaient défaut sur le territoire et que les patients dans un état critique ou ceux nécessitant une dialyse devaient être envoyés aux États-Unis pour y être soignés. Le Gouverneur a déclaré que les fonds de relèvement que le gouvernement du territoire avait demandés au Congrès américain permettraient de reconstruire les deux principaux hôpitaux, situés à Saint-Thomas et à Sainte-Croix, ainsi que l'établissement de santé de Saint-John.

34. Le 12 octobre 2017, les principaux administrateurs des deux hôpitaux (Schneider Regional Medical Centre et Governor Juan F. Luis Hospital and Medical Centre) sont intervenus devant le Comité plénier de la trente-deuxième Assemblée législative des Îles Vierges américaines. Ils ont décrit les immenses dégâts causés à l'infrastructure de leurs deux hôpitaux, qui n'étaient plus en mesure de fournir de nombreux services, mais assuraient toujours les services d'urgence avec l'aide du personnel des ministères américains de la santé et des services sociaux, de la sécurité intérieure et de la défense.

35. D'après le rapport épidémiologique publié par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) le 25 septembre 2017 et analysant la propagation du virus Zika dans les Îles Vierges américaines, depuis le 34^e bulletin épidémiologique hebdomadaire de 2017 (publié en août 2017), les trois îles du territoire avaient signalé des cas suspects et confirmés de maladie à virus Zika. L'île de Saint-Thomas a signalé le plus grand nombre de cas (1 274 cas suspects, dont 683 confirmés), suivie par Sainte-Croix (763 cas suspects, dont 252 confirmés) et Saint-John (149 cas suspects, dont 89 confirmés). En outre, 2 230 femmes enceintes avaient effectué des tests de dépistage du virus Zika sur le territoire, et l'infection à Zika avait été confirmée pour 286 d'entre elles. En janvier 2016, l'OPS a reçu une notification du centre national de liaison des États-Unis pour le Règlement sanitaire international l'informant qu'un

premier cas confirmé de transmission autochtone du virus Zika avait été détecté sur l'île de Sainte-Croix.

D. Criminalité et prévention

36. Lors de son intervention devant la commission de l'énergie et des ressources naturelles du Sénat américain, le Gouverneur a indiqué que les ouragans Irma et Maria avaient détruit deux casernes de pompiers, un commissariat de police et le centre d'opération d'urgence de Sainte-Croix. Dans son discours de janvier 2018 sur l'état du territoire, il a fait état des initiatives prises pour prévenir les crimes violents en renforçant et en améliorant les services de police. Selon lui, les affaires d'homicides, dont beaucoup étaient liées aux gangs, continuaient de mettre les forces de police en difficulté. Il a également annoncé que le service de police new-yorkais continuerait de dispenser des formations aux hauts responsables et aux détectives du territoire.

V. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes

37. Lors de son intervention devant le Comité plénier de la trente-deuxième Assemblée législative des Îles Vierges américaines du 13 octobre 2017, le Directeur du bureau de la gestion et du budget des Îles Vierges américaines a décrit l'appui que le Gouvernement fédéral prévoyait d'apporter au territoire à la suite du passage des ouragans Irma et Maria. Il a expliqué qu'en raison de la taille et de l'intensité de ces tempêtes, le Président des États-Unis avait dû rédiger deux déclarations de catastrophe majeure distinctes (DR-4335-USVI pour l'ouragan Irma et DR-4340-USVI pour l'ouragan Maria). Ces déclarations avaient débloqué plusieurs millions de dollars d'assistance fédérale qui avaient été distribués sous forme de prêts ou de subventions à des particuliers, à des entreprises et au gouvernement du territoire. Le Directeur a également expliqué que les programmes de subventions de l'agence fédérale d'intervention en cas de catastrophe destinés aux administrations locales permettraient de financer la majorité, mais pas la totalité, des dépenses supplémentaires liées à la préparation aux catastrophes, aux interventions et au relèvement après une catastrophe, et que le programme de prêts aux sinistrés permettrait d'enrayer les pertes attribuables aux ouragans.

38. Lors de son intervention devant la commission de l'énergie et des ressources naturelles du Sénat américain, le Gouverneur du territoire a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance envers le Gouvernement américain pour l'intervention qu'il a menée après le passage des ouragans Irma et Maria.

39. Dans son discours de janvier 2018 sur l'état du territoire, le Gouverneur a annoncé que l'agence fédérale d'intervention en cas de catastrophe avait approuvé un budget initial de 600 millions de dollars au titre du Sheltering and Temporary Essential Power Programme, qui visait à fournir un logement à quelque 12 000 foyers répartis sur l'ensemble du territoire. Ce programme à lui seul devait permettre de créer au moins 2 500 emplois. Le Gouverneur a également indiqué qu'un groupe consultatif sur la résilience et le relèvement après le passage d'ouragans avait été créé en octobre 2017.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

40. Les Îles Vierges américaines ont le statut de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le territoire est doté du statut d'observateur auprès de l'Association des États de la Caraïbe et de l'Alliance des petits États insulaires, laquelle milite pour une action plus décisive face aux problèmes environnementaux, y compris les changements climatiques. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, en 2009, les Îles Vierges américaines ont été admises comme gouvernement territorial doté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

41. Les Îles Vierges britanniques et les Îles Vierges américaines s'emploient avec succès à renforcer leurs liens dans les domaines d'intérêt mutuel depuis la septième réunion du Conseil interîles Vierges, qui s'est tenue le 2 septembre 2016 à Saint-Thomas. Le Premier Ministre et Ministre des finances des Îles Vierges britanniques et le Gouverneur des Îles Vierges américaines ont demandé à leurs délégations respectives de faire rapport au Conseil et de continuer à recenser les domaines pour lesquels un intérêt commun existe. Au cours de la réunion, les comités permanents ont présenté des rapports sur le maintien de l'ordre, la navigation de plaisance et la pêche sportive, la préservation de la culture, le tourisme, l'énergie et les services de distribution, la santé, la préparation commune et l'assistance mutuelle face aux catastrophes et l'éducation. Les participants ont également fait le point des progrès accomplis concernant la coopération pour la délivrance de permis de travail aux musiciens des Îles Vierges britanniques.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

42. L'état des pourparlers concernant le statut futur des Îles Vierges américaines est présenté à la section I.

B. Position de la Puissance administrante

43. Dans la lettre qu'il a adressée le 2 novembre 2006 au représentant des Samoa américaines à la Chambre des représentants des États-Unis, le Secrétaire d'État adjoint aux affaires législatives a présenté la position du Gouvernement américain et expliqué que la question des relations politiques entre les territoires insulaires et le Gouvernement fédéral était d'ordre interne et non du ressort du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Selon lui, le Comité n'était aucunement habilité à modifier les relations entre les États-Unis et ces territoires, ni mandaté pour engager des négociations avec les États-Unis sur le statut de ces territoires. De plus, la Charte des Nations Unies lui faisant obligation de fournir régulièrement à l'Organisation des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux conditions économiques, sociales et de l'instruction dans les territoires non autonomes, le Gouvernement fédéral communiquait tous les ans au Comité spécial des informations actualisées sur les territoires des États-Unis afin de manifester son souci de coopérer en tant que Puissance administrante et pour corriger

toute erreur qui aurait pu se glisser dans les renseignements que le Comité spécial aurait pu recevoir d'autres sources.

44. Selon la Puissance administrante, l'ancienne Secrétaire adjointe chargée des territoires insulaires au Département de l'intérieur des États-Unis a accueilli le 23 février 2016 à Washington une table ronde sur la question de l'autodétermination des Îles Vierges américaines, de Guam et des Samoa américaines. Les participants, dont des experts des territoires et des responsables du Département de l'intérieur et du Département d'État des États-Unis, ont communiqué des renseignements actualisés aux responsables fédéraux et aux jeunes, l'objectif étant d'informer ces derniers du statut des différents territoires et de leurs droits à l'autodétermination au regard du droit fédéral et international. Ils ont réaffirmé la position de la Puissance administrante, selon laquelle, en vertu de la Constitution des États-Unis, seul le Congrès américain était habilité à abroger ou à adopter toutes règles et dispositions nécessaires concernant les territoires. Ils ont rappelé que la Puissance administrante soutenait le droit à l'autodétermination des peuples des Îles Vierges américaines, de Guam et des Samoa américaines et qu'elle avait pour principe de permettre aux territoires d'exercer leur droit à l'autodétermination d'au moins trois façons distinctes : maintien du statut territorial, acquisition du statut d'État ou indépendance. De plus, dans le cadre de la réunion d'hiver de l'Association nationale des gouverneurs qui se tient chaque année en février à Washington dans le bâtiment principal du Département de l'intérieur ou dans l'ancien bâtiment du Bureau exécutif, l'adjoint du Président chargé des affaires intergouvernementales et le Secrétaire adjoint aux affaires intérieures accueillent la session plénière du Groupe interinstitutions pour les zones insulaires, qui réunit le Gouverneur de Guam et ses homologues des Îles Vierges américaines et des Samoa américaines, afin d'examiner avec de hauts responsables du pouvoir exécutif fédéral les questions d'importance commune pour les territoires.

VIII. Décisions prises par l'Assemblée générale

45. Le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale a adopté la résolution [72/109](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial sur ses travaux de 2017 ([A/72/23](#)) et sur la recommandation ultérieure de la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée :

a) A réaffirmé le droit inaliénable du peuple des Îles Vierges américaines à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) A réaffirmé que, s'agissant de la décolonisation des Îles Vierges américaines, le principe de l'autodétermination était incontournable et qu'il constituait aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) A également réaffirmé qu'en fin de compte, c'était au peuple des Îles Vierges américaines lui-même qu'il appartenait de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions pertinentes et, à cet égard, a demandé à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population

de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions pertinentes ;

d) S'est félicitée qu'un projet de constitution émanant du territoire ait été présenté en 2009 à l'issue des travaux de la cinquième Assemblée constituante des Îles Vierges américaines et soumis pour examen à la Puissance administrante, et a prié celle-ci d'aider le gouvernement du territoire à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés dans les domaines politique, économique et social, en particulier quant à l'issue de l'Assemblée constituante interne ;

e) A prié la Puissance administrante de faciliter le processus d'approbation du projet de constitution et son application, une fois qu'il aurait été approuvé dans le territoire, et de communiquer régulièrement des informations pertinentes à cet égard au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

f) A également prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mettre en œuvre un programme d'éducation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et a invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en faisait la demande ;

g) S'est félicitée de la création du Bureau de l'autodétermination et du développement constitutionnel de l'Université des Îles Vierges financé par la Puissance administrante afin de réfléchir à la question de l'autodétermination, notamment le statut politique et l'éducation constitutionnelle ;

h) S'est déclarée préoccupée par la fermeture de la raffinerie Hovensa, qui avait eu des incidences négatives sur l'économie du territoire ;

i) A de nouveau demandé que le territoire, à l'instar d'autres territoires non autonomes, puisse participer aux programmes régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement ;

j) A salué la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

k) A encouragé le territoire à poursuivre sa participation aux activités du Comité spécial, notamment les séminaires régionaux ;

l) A souligné qu'il importait que le Comité spécial soit informé des vues et des vœux du peuple des Îles Vierges américaines et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre le territoire et sa Puissance administrante ;

m) A demandé à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au développement de la capacité des Îles Vierges américaines de s'administrer elles-mêmes, et a encouragé la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

n) A réaffirmé qu'en vertu de la Charte, il incombait à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et a prié la Puissance administrante de s'employer

à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

o) A pris en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, y compris les objectifs de développement durable, a souligné qu'il importait de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et a vivement engagé la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme paradis fiscal, qui iraient à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

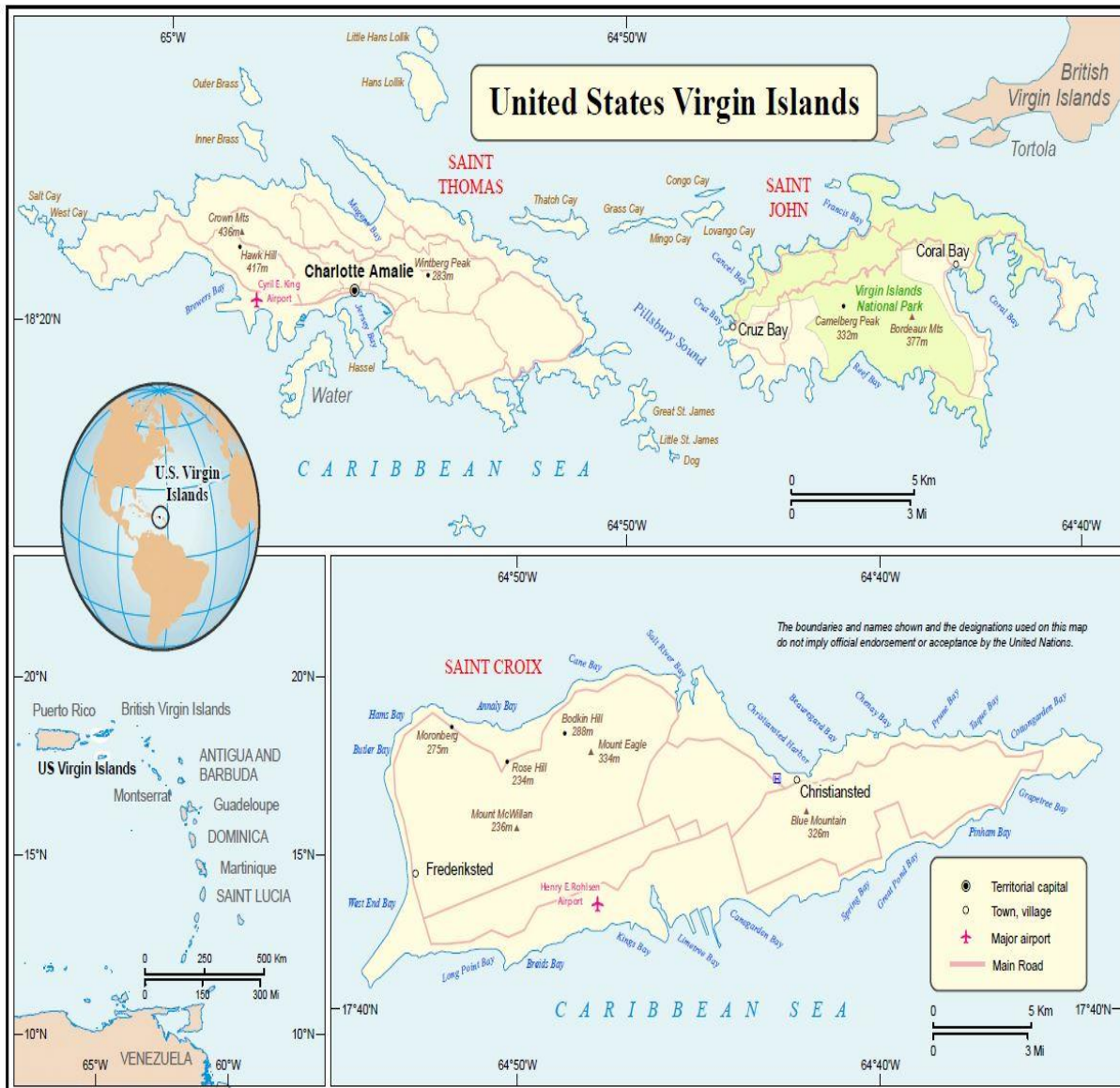
p) A prié le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et a de nouveau demandé aux institutions spécialisées compétentes de surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de lui fournir une assistance, en conformité avec leur règlement intérieur ;

q) A prié le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des Îles Vierges américaines et de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la résolution.

¹ Résolution [70/1](#).

Annexe

Carte des Îles Vierges américaines



Map No. 2946 Rev. 2 UNITED NATIONS
June 2017

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)